

LES PIEDS DANS LE PLAT

FETILLY

La Goélette en perdition

Nous ne pensions pas rédiger un "pieds dans le plat" durant la période estivale, nous voulions recharger les accus avant cette rentrée qui s'annonce explosive. D'ailleurs, nous conseillons à tous les agents de faire le plein de vitamines, car il ne faut pas être grand devin pour comprendre que nous nous dirigeons vers un climat social délétère à la DGFIP et ceci dès la rentrée. Pour ne pas nous pourrir ces vacances méritées, nous ne commenterons donc pas la future réforme des retraites pas plus que les conséquences désastreuses de la démarche stratégique sur les agents et sur les missions.

Néanmoins, l'incident qui vient de se produire à Fetilly mérite ce petit article, car nous nous ne désespérons jamais des bonnes volontés locales. Les agents qui travaillent sur Fetilly doivent de plus en plus se méfier des faux plafonds de ce site.

Ainsi, le vendredi 13 mars 2009 une poutre s'écroula avec une bonne partie du faux plafond sur quelques bureaux du SIE de La Rochelle Est. La poutre et les plaques de faux plafonds avaient eu la bonne idée d'esquiver les agents présents. À noter que ces faux plafonds n'avaient que quelques années, que l'on avait déplacé des cloisons pour redistribuer l'espace de travail, que la laine de verre était bourrée de liquide et que l'entrepreneur avait économisé sur la ferraille et les vis..

Le temps est passé et cet incident a été rangé dans la case "mauvais souvenir". Les organisations syndicales avaient poussé unanimement un coup de gueule, et la direction des services fiscaux avait juré à l'époque, que pour les futurs travaux, on serait plus attentionné dans le choix des prestataires.

Le jeudi 10 Juillet 2013, c'est le faux plafond du troisième étage de ce site qui présente à son tour de graves signes de faiblesse. Des plaques de placo patre pare-feu pesant plus d'une dizaine de kilos se sont détachées, entraînant avec elles le faux plafond devant la porte de la FI. Fort heureusement, il n'y a pas eu de blessé.

Un premier mail adressé par la direction désigne le courant d'air comme seul responsable et les agents seront priés d'utiliser des ventilateurs qui seront mis à leur disposition plutôt que d'ouvrir les fenêtres! Après une visite du BIL, la direction reconnaît dans un second temps qu'il y a quand même besoin de renforcer les attaches de ce faux plafond, une entreprise spécialisée devant faire rapidement les réparations. Encore une fois, l'entrepreneur a semble t-il augmenté ses marges en limitant le nombre d'attache et de vis et la question peut être poser sur la qualité de suivi des travaux.

Cet incident n'a rien d'anodin et ne nous a guère étonné quand on se remémore le passé.

Le troisième étage de Fetilly est une addition de construction de 2007 décidée par M. GERLET, un DSF qui se rêvait architecte. Il faut dire que le concepteur-amateur avait de l'imagination grâce à l'argent qui, à cette époque coulait à flot pour les travaux dits de « prestige ». Le ministère avait son paquebot avec Bercy, le DSF de Charente-Maritime rêvait tout grand d'une goélette. Une coursive extérieure tout autour de l'étage, suivie d'un couloir intérieur le long de ladite coursive et les bureaux se retrouvant au centre. Pour que la lumière naturelle soit assez présente dans les bureaux, on a installé un maximum de parois vitrées dépourvues de volets (sic...). À l'époque, les organisations syndicales avaient dénoncé cette hérésie devant le sieur Gerlet et demandaient que l'on finance à minima une climatisation pour éviter le phénomène de serre. La réponse fut évidemment négative pour "des questions de coûts". Par contre, on ne compta pas la monnaie pour installer à l'extérieur des voiles placées sur des sortes de mats. Cette installation inutile devait renforcer l'image de la goélette voguant sur les flots ravageurs de l'Océan Atlantique. Avec le temps et les intempéries, les dites voiles commencèrent à se faire la belle et se révélèrent même dangereuses pour le simple passant. Elles disparurent donc du paysage.

Par contre, M. Gerlet, en tant qu'architecte visionnaire, mais aussi "économe avisé", avait apparemment décidé de faire l'impasse sur les dépenses inutiles comme l'isolation. Ainsi, le troisième étage se trouve directement sous des tôles d'aluminium, ce qui explique en grande partie les températures glaciales en hiver et caniculaires au moindre rayon de soleil. Et tant pis pour le surcoût lié au chauffage qui s'enfuit...

Le troisième étage de Fetilly a été cité comme exemple au cours du stage de formation des représentants du CHS en 2013. En effet, il a été demandé si un droit de retrait individuel pouvait être exercé par un agent ayant des problèmes cardiaques travaillant dans un bureau où la température frisait régulièrement avec les 40°C pendant les périodes estivales.



La réponse du médecin de prévention régional et de l'Inspecteur Sécurité Sante au travail fut positive puisque la chaleur pouvait présenter dans ce cas un danger grave et imminent . Au CHS suivant, nous avons donc demandé à la Direction, l'installation de volets sur une des façades, mais comble de malheur, la conception de ce troisième étage est protégée par les droits d'auteurs de l'architecte qui a conçu ce formidable four à agents et on ne peut toucher à rien.

Pour un peu moins crever de chaud, les agents sont dans l'obligation d'ouvrir ces fenêtres pour générer des courants d'air salvateurs. Autant dire que le premier mail de la direction a été plutôt mal pris. Ce ne sont pas quelques ventilateurs qui feront l'affaire, car les agents ne peuvent se contenter d'un effet placebo avec de telles températures. Il faudra bien que la direction se décide enfin à agir pour modifier les délires de cette conception et permettre aux agents de travailler dans des conditions normales.

On ne nous fera pas croire que le bon sens ne peut régler ce problème quand le locataire de cet immeuble est le directeur départemental des Finances Publiques de Charente-Maritime et que le propriétaire est le préfet de région.

On ne nous fera pas croire que le cahier des charges de cette addition de construction **ne contenait ou ne sous-entendait pas la notion de "bureaux supportables pour les agents"** et oubliait l'isolation thermique.

Il nous semble qu'une demande appuyée et motivée auprès de l'ancien prestataire que fut cet architecte devrait suffire pour obtenir à minima la pose de volets et que l'on prévoit rapidement un budget pour une isolation digne de ce nom.

C'est une question de priorité, mais il est vrai que dans ce ministère, avec ou sans budget, la priorité est rarement tournée vers les agents. Il serait donc bienvenu que les bonnes volontés nous fassent mentir. Pour conclure, Fétilly est vraiment une goélette en perdition puisque on y crève de chaud au troisième étage dès que le soleil pointe son nez ou on se gèle dès qu'il fait froid, on s'y noie dans les cales au moment des fortes pluies, ça fuit un peu à tous les niveaux, et on y trouve des escaliers de secours qui rouillent dangereusement.

Cet immeuble, même s'il a bénéficié de travaux de prestige, est comme le reste des Centres des Finances Publiques de Charente-Maritime, il peut être classé, et encore si on est optimiste, dans la catégorie « état d'entretien médiocre ».

Et quand on pense que tout ceci a eu lieu avant les restrictions budgétaires et la mise en place de la politique immobilière de l'État...



BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél : Adresse électronique :

Date : Signature :

Envoyez à Mme Christine Le Clech S.I.E sis au 4 Crs Charles de Gaulle 17100 SAINTES

